

Politiques d'accessibilité et programme d'accessibilité pluriannuel

Compagnie Lincoln Electric du Canada

Programme et politiques d'accessibilité pour la Compagnie Lincoln Electric du Canada

Ce programme d'accessibilité 2014-2021 décrit les politiques et les actions que **la Compagnie Lincoln Electric du Canada** mettra en place afin d'améliorer les chances pour les personnes aux prises avec un handicap.

Énoncé d'engagement

La compagnie Lincoln Electric du Canada s'engage à traiter toute personne de manière à lui permettre de garder sa dignité et son indépendance. Nous croyons en l'intégration et à l'égalité des chances. Nous nous engageons à répondre aux besoins des personnes handicapées en temps opportun, et nous le ferons en prévenant et en éliminant les obstacles à l'accessibilité et en respectant les exigences en matière d'accessibilité en vertu de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario.

Renseignements en matière d'accessibilité en cas d'urgence

La Compagnie Lincoln Electric du Canada s'engage à fournir aux clients des renseignements en matière d'accessibilité en cas d'urgence sur demande. Nous fournirons également aux employés handicapés des renseignements personnalisés sur les interventions d'urgence lorsque nécessaire.

Formation

La Compagnie Lincoln Electric du Canada offrira une formation aux employés, bénévoles et autres membres du personnel sur les lois ontariennes en matière d'accessibilité et sur le Code des droits de la personne en ce qui concerne les personnes handicapées. La formation sera dispensée de la manière la mieux adaptée aux fonctions des employés, des bénévoles et des autres membres du personnel. Le tout comprendra une formation de sensibilisation et un examen des politiques pendant l'étape de familiarisation avec l'entreprise.

La Compagnie Lincoln Electric du Canada prendra les mesures suivantes afin de veiller à ce que ses employés reçoivent la formation nécessaire pour respecter les lois sur l'accessibilité de l'Ontario d'ici le **1er janvier 2015** :

- Fournir à tous les employés concernés les normes d'accessibilité de Lincoln Electric pour ce qui a trait à la politique du service à la clientèle.
- Fournir une formation de sensibilisation pendant l'étape de familiarisation avec l'entreprise ou chaque fois que cela est nécessaire au personnel qui interagit ou supervise les visites de clients dans les installations de Lincoln Electric.

Renseignements et communications

La Compagnie Lincoln Electric du Canada s'engage à répondre aux besoins de communication des personnes handicapées. Nous consulterons les personnes handicapées pour établir leurs besoins en matière de renseignements et de communications.

La Compagnie Lincoln Electric du Canada prendra les mesures suivantes pour que tous les nouveaux sites Web et le contenu de ces sites basés au Canada soient conformes aux WCAG 2.0, niveau A d'ici le 1er janvier 2014 :

- Informer et travailler avec les équipes marketing de Lincoln Electric afin de garantir que cette exigence est respectée lors de la création de nouveaux sites Web.

La Compagnie Lincoln Electric du Canada prendra les mesures suivantes pour veiller à ce que les processus de rétroaction existants soient accessibles aux personnes handicapées sur demande d'ici le 1er janvier 2015 :

- Veiller à ce qu'il y ait de la sensibilisation lors de toute visite de client, que Lincoln Electric accueille favorablement tout commentaire relativement à l'accessibilité et que notre responsable du service client soit la personne à contacter pour ces commentaires.

La Compagnie Lincoln Electric du Canada prendra les mesures suivantes pour s'assurer que tous les renseignements sur l'accessibilité au public sont offerts sur demande d'ici le 1er janvier 2016 :

- Afficher dans chaque entrée publique des renseignements relatifs à la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) et à Lincoln.
- Veiller à ce que le responsable des services de santé et de sécurité environnementales ou le directeur de la distribution et de la logistique réponde aux demandes dans les 48 heures suivant la réception de la demande.

La Compagnie Lincoln Electric du Canada prendra les mesures suivantes pour rendre tous les sites Web, et contenus basés au Canada, conformes aux WCAG 2.0, niveau AA d'ici le 1er janvier 2011 :

- Informer et travailler avec le marketing à Mississauga et à Cleveland pour assurer la sensibilisation et le respect de cette exigence, le cas échéant.
- Réalisation d'un audit en 2025 et en 2019 pour déterminer l'état de conformité du contenu.
- Réaliser un audit en 2020 pour garantir que la conformité a été respectée, le cas échéant.

Emploi

La Compagnie Lincoln Electric du Canada s'engage à adopter des pratiques d'emploi justes et accessibles.

Nous prendrons les mesures suivantes afin d'informer le public et le personnel que, sur demande, **La Compagnie Lincoln Electric**

du Canada accueillera les personnes handicapées pendant les processus de recrutement et d'évaluation et lors de l'embauche des personnes :

- Le responsable des ressources humaines supervisera directement tout le processus de recrutement et l'embauche de toute personne handicapée conformément aux politiques et pratiques de l'entreprise liées à la conformité, au code de conduite et aux accommodements.

La Compagnie Lincoln Electric du Canada prendra les mesures suivantes pour élaborer et mettre en place un processus d'élaboration de programmes d'accommodements individuels et de politiques de retour au travail pour les employés absents en raison d'un handicap :

- L'ESS et les RH suivront les lignes directrices établies pour le programme de retour au travail précoce et sûr.

Nous veillerons à ce que les besoins en accessibilité des employés handicapés soient pris en compte si **La Compagnie Lincoln Electric du Canada** utilise des processus de gestion du rendement, de développement de carrière et de redéploiement.

La Compagnie Lincoln Electric du Canada prendra toutes les mesures nécessaires pour prévenir et éliminer d'autres obstacles à l'accessibilité lorsqu'ils seront identifiés.

Aménagement des espaces publics

La Compagnie Lincoln Electric du Canada se conformera aux normes d'accessibilité pour ce qui est de l'aménagement des espaces publics lors de la construction ou des modifications majeures des espaces publics. Les espaces publics comprennent :

- Les sentiers récréatifs et accès à la plage
- Les aires de restauration publiques extérieures comme des aires de repos ou des aires de pique-nique
- Les espaces de jeux extérieurs, comme les terrains de jeux dans les parcs provinciaux et les communautés locales
- Les voies de circulation extérieures, comme les trottoirs, les rampes, les escaliers, les rampes de trottoir, les aires de repos et la signalisation pour les piétons ayant des besoins d'accessibilité
- Stationnement hors rue accessible
- Éléments liés au service tels que les comptoirs de service, les files d'attente fixes et les zones d'attente

La Compagnie Lincoln Electric du Canada mettra en place les procédures suivantes pour éviter les interruptions de service dans les parties accessibles de ses espaces publics.

En cas d'interruption de service, nous informerons le public de l'interruption de service et des alternatives offertes (le cas échéant).

Pour plus de renseignements sur ce programme d'accessibilité, veuillez contacter :

Kyle Akehurst

Responsable des services de santé et sécurité environnementales

Compagnie Lincoln Electric du Canada

179 Wicksteed Avenue | East York, ON | M4G 2B9

Téléphone : (416) 421-2600 poste : 4245

Numéro de téléphone portable : (289) 834-2558

kyle_akehurst@lincolnelectric.com